ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des sages-femmes

Question au Gouvernement n° 4383

Texte de la question

SITUATION DES SAGES-FEMMES

M. le président. La parole est à Mme Bérengère Poletti.

Mme Bérengère Poletti. Monsieur le Premier ministre, les sages-femmes sont très appréciées des Français car leur rôle est majeur dans la prise en charge des femmes durant toutes les périodes de leur vie, de la puberté à la ménopause, que ce soit en matière de prévention, de diagnostic ou de suivi périnatal. Les sages-femmes sont aussi en première ligne sur les sujets relatifs aux droits des femmes, à la lutte contre le sexisme et contre les violences intrafamiliales.

Pourtant, le projet de devenir sage-femme et même de le rester attire de moins en moins. Pour la sixième fois depuis 2020, elles manifestent dans la rue car elles se sentent profondément méprisées. Selon une étude réalisée par le Conseil national de l'ordre des sages-femmes, plus de 55 % d'entre elles ont envisagé de quitter leur métier et 96 % estiment que leurs compétences et leurs responsabilités ne sont pas suffisamment valorisées, malgré cinq années d'étude après le bac.

Une telle situation doit évidemment vous alerter, monsieur le Premier ministre : elle menace la permanence et la qualité des soins. Depuis de nombreuses années, les missions des sages-femmes se sont considérablement étendues, leurs conditions de travail se sont dégradées et leur niveau de salaire n'a pas évolué, bien au contraire. Ces professionnels méritent une rémunération qui soit à la hauteur de leurs responsabilités ; ils méritent d'être écoutés et reconnus.

Mme Émilie Bonnivard. Eh oui !

Mme Bérengère Poletti. Après le rendez-vous manqué du Ségur de la santé, entendez aujourd'hui les 24 000 sages-femmes qui s'inquiètent pour l'avenir de leur profession. Vos objectifs politiques consistent clairement à permettre des délégations de compétences pour mieux répartir l'offre de soins. Les sages-femmes œuvrent en ce sens depuis des décennies ; faites-en un exemple au lieu de les maltraiter ! Comment entendez-vous réagir, monsieur le Premier ministre ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles.

M. Adrien Taquet, *secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles.* Vous vous doutez qu'en tant que membre du Gouvernement chargé de l'enfance et des familles, particulièrement investi sur la question des 1 000 premiers jours, je ne peux pas laisser passer de tels propos. Vous savez à quel point le Gouvernement porte une attention particulière aux sages-femmes, profession médicale dont le champ de compétence s'est fortement élargi ces dernières années, vers une prise en charge globale de la femme, et non uniquement de la

parturiente.

Compte tenu de ces évolutions, le ministre de la santé a demandé en mars dernier à l'Inspection générale des affaires sociales de faire des propositions sur les missions confiées aux sages-femmes dans le cadre d'un parcours coordonné. Suite aux conclusions de ce rapport, le Gouvernement a pris un certain nombre d'engagements forts que je me permets de rappeler à la représentation nationale et aux sages-femmes qui suivent nos débats.

Leur rémunération a été revalorisée de 365 euros nets par mois, près de 4 400 euros annuels. C'est un engagement de près de 80 millions d'euros par an dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Mme Émilie Bonnivard. Et pour les sages-femmes libérales ?

M. Adrien Taquet, *secrétaire d'État .* Deuxièmement, la sanctuarisation de la filière médicale au sein de la fonction publique hospitalière a été annoncée pour reconnaître le caractère médical de la profession.

Par ailleurs, l'Assemblée a décidé de nombreuses évolutions de leurs missions et compétences dans la loi, dite Rist, visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification. Il nous faut maintenant les appliquer avec la profession, je pense en particulier aux arrêts de travail, au dépistage, à la prise en charge des infections sexuellement transmissibles ou encore aux sages-femmes référentes.

Je pense également aux centres périnataux de proximité ou encore à l'exercice mixte, pour fluidifier les parcours et améliorer les prises en charge. Je n'oublie pas la question des 1 000 premiers jours, avec la généralisation de l'entretien prénatal précoce et le renforcement des moyens des centres de protection maternelle et infantile : le Gouvernement leur a consacré 100 millions d'euros ces trois dernières années, c'est la somme qu'ils avaient perdue en dix ans. Enfin, l'entretien postnatal précoce a été systématisé.

Olivier Véran a annoncé à la profession qu'il souhaitait poursuivre l'instruction du sujet de la formation, avec la possibilité d'une sixième année. Voilà tout ce que nous faisons concrètement pour les sages-femmes. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.)*

M. le président. La parole est à Mme Bérengère Poletti.

Mme Bérengère Poletti. Je n'invente pas les arguments que j'ai développés, ce sont les sages-femmes qui le disent. Elles étaient dans la rue mercredi dernier ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes LR et UDI-I.)*

Données clés

Auteur : Mme Bérengère Poletti
Circonscription : Ardennes (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 4383
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Enfance et familles
Ministère attributaire : Enfance et familles

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 13 octobre 2021
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 octobre 2021